



formation coordination sécurité
et protection de la santé

PREVENTION DU RISQUE AMIANTE SOUS SECTION 3 - 4
adaptée CSPS MOE MOA CONTRACTANT GENERAL
F. SECU. CSPS 029 (ind 2)

Les Particularités de cette formation :

Maîtriser les actions CSPS pour prévenir le risque amiante en phase Conception, Préparation, Réalisation, Exploitation
Conseiller le MOA, le MOE
Accompagner les entreprises SS3-SS4
Cette formation s'adresse aussi à la MOA-MOE, au contractant général qui souhaitent connaître leurs obligations et celles des entreprises dans le cadre de la maîtrise du risque amiante



OBJECTIFS :

Comprendre la réglementation Amiante et la mise en application par le CSPS
Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
Savoir analyser et s'assurer de la conformité des rapports de repérage amiante par rapport à la réglementation.
Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable de contrôler un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de le faire appliquer par les intervenants
Savoir analyser un PRE (SS3) et un Mode opératoire (SS4)
Maîtriser les points de vérification CSPS – Connaître les Obligations MOA-MOE – Connaître les obligations des Entreprises dans le cadre de l'amiante SS3 et SS4.
Savoir Intégrer le risque amiante, les étapes, les vérifications, les obligations dans le PGCS, le CCTP, le DIUO.
Conseiller le MOA-MOE en phase conception, préparation, réalisation et accompagner les Entreprises.

PUBLIC :

Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé, MOA, MOE

PRE-REQUIS :

Maîtriser la langue française
Connaître la norme NFX 46020, la Norme NFX 46021, l'arrêté du 25 Juillet 2016, l'arrêté du 26 Juin 2013 (DAD), l'arrêté du 16 juillet 2019(DAAT),
Mise à niveau par Kahoot
Aptitude physique et médicale

NOMBRE DE PERSONNES

10 minimum / 14 maximum

DUREE – PRIX:

3 jours – 1350€HT

LIEUX :

Formation en Inter/ ou Intra

OUTILS PEDAGOGIQUES :

Diaporamas, exercices sur des cas pratiques, jeu de questions/réponses, Films

PROGRAMME

THEORIE

1er Jour

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé,
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : La protection des travailleurs, consultation des institutions représentatives du personnel et du médecin du travail, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs, formation à la sécurité du personnel au poste de travail.
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NFX 46-020 « repérage amiante – repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie »).
- Synthèse des repérages amiante Obligatoire

PROFIL DE L'INTERVENANT :

Formateur certifié avec mention dans le domaine de l'amiante. Intervenant amiante au CESI depuis 2005.

VALIDATION :

Délivrance d'une attestation de formation après évaluation des acquis et contrôle des connaissances par QCM et maîtrise de la méthodologie.

LIVRABLES :

Livret de formation et clef USB
Voir Tableau ci-dessous

- Les Obligations de repérage avant Travaux (Les cas d'exemption et de dispenses à l'obligation de diligenter un repérage avant travaux).
- Être capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques.

2ème Jour

- Les processus et modes opératoires, protections collectives et individuelles,
- La Campagne CARTO et la base Scol@miante
- Lecture et mise en œuvre du mode opératoire (SS4) adapté à l'intervention
- Méthodes de réduction d'émission des fibres, ventilation et captage à la source.
- Procédures de décontamination des personnels et équipements, et d'entrée et sortie de zone
- Être capable d'effectuer l'analyse critique du PRE (SS3) et de l'utiliser pour évaluer les risques.
- Être capable d'effectuer l'analyse critique du MODOP (SS4) et de l'utiliser pour évaluer les risques.

3ème Jour

- Les Points de vérification du CSPS en phase Conception, Phase Préparation, Phase Réalisation,
- Les Conseils et l'accompagnement du CSPS
 - Connaître les obligations du MOA- MOE
 - Connaître les Obligations des entreprises
- Intégration de l'évaluation du risque Amiante dans le PGC, cohérence avec les CCTP
- Conduite à tenir en cas de situation imprévue
- Intégration du risque amiante dans le DIUO (Phase Exploitation)
- Missions Complémentaires et Documents de contrôles établis par le CSPS à la demande du MOA- MOE.

PRATIQUE

- Mise en situation et Evaluation des acquis

Livrables	Clef USB		Fichiers exploitables (.xls)
	Domaine	Type	Réglementation
1 ^{er} Jour	DAAT DAD Evaluation des risques SS3-SS4	Grille d'analyse Grille d'analyse Grille d'évaluation	NFX 46020-Arrêté du 16/07/2019 NFX 46020-Arrêté du 26/06/2013 Arrêté du 07/03/2013 et du 08/04/2013- Grille AFPA
2 ^{ème} Jour	Modop SS4 PRE SS3 Bilan aéraulique Examen visuel Actions CSPS Actions CSPS	Grille d'analyse Grille d'analyse Outil de vérification Grille d'analyse impact Risques Tableau de veille	Code du travail et ED 6262 (INRS) Code du Travail et ED 6091 (INRS) Décret 2012-639 du 04/05/2012 / SS3 NFX 46021 Niveau empoussièrement et co-activité .Pdf .Pdf